

la Divolière

COURCHEVEL
1850

Mutuelle Obligatoire HCR Santé

*Informations Générales à
l'attention des collaborateurs*



SOMMAIRE



1. Description
2. Public éligible
3. Tarifs & Options
4. Documents à fournir
5. Fin de Contrat
6. Contacts



1. Description



- Depuis le *01/01/11*, la souscription d'une mutuelle Entreprise est **obligatoire** dans les Hôtels Cafés Restaurants (*Accord collectif du 6 octobre 2010*)

- Le régime frais de santé de La Sivolière est:



- Il est géré par:



GPS Gestion Prestation Service : gestionnaire du régime HCR Santé pour le compte du Groupe Mornay

2. Public Eligible



- Tout salarié (**CDD ou CDI**) ayant **1 mois civil complet d'ancienneté** au sein de La Sivolière.

Ex: Entrée le 13/12/15, ancienneté acquise au 31/01/16

Entrée le 01/01/16, ancienneté acquise au 31/01/16



Effet rétroactif: si l'ancienneté est acquise, les frais médicaux sont pris en charge depuis la date d'embauche

- Le salarié doit posséder un **Numéro de Sécurité Sociale personnel.**



Pour les salariés encore sous le Numéro de Sécurité Sociale de leur parents:

- Appeler le 3646 pour faire une « Demande de Carte Vitale »
- Réception du Numéro de Sécurité Sociale dans les 15 jours
- Réception de la Carte Vitale 1 mois ½ après.



3. Tarifs & Options



- Il existe 1 forfait obligatoire et 2 optionnels:

* Forfait obligatoire « Base CCN »:

Coût = 28€ dont 14€ employeur et 14 € salarié

Les forfaits optionnels SURCO A, B ou C offrent de meilleurs taux de remboursement

1. Le contrat de mon entreprise est la **BASE CCN**

SURCO A	SURCO B	SURCO C	JE PEUX SOUSCRIRE
8,00	24,50	34,50	SURCO A, B ou C CCN

E N T REPRISE

- Possibilité d'affilier son conjoint et ses enfants à titre personnel

	BASE CCN	SURCO A	SURCO B	SURCO C
Conjoint ≤ de 40 ans	63,16	77,58	96,67	107,68
Conjoint > de 40 ans	83,50	99,34	128,26	144,92
enfant (gratuité au 3 ^{ème})	36,44	42,39	56,29	66,49

4. Documents à fournir au Service Ressources Humaines

Pièces à fournir pour souscrire

 Votre **relevé d'identité bancaire**.

 Copie de l'**attestation sécurité sociale** délivrée avec la carte VITALE (de vos ayants droit. ●)

● **Concubinage** : attestation sur l'honneur de vie maritale.

● Partenaire de **PACS** : copie du Pacte Civil de Solidarité.

● Pour les bénéficiaires, selon leur qualité : certificat de scolarité, copie du contrat d'apprentissage, copie de l'attestation vitale délivrée par le régime étudiant, ...



Obligatoire
pour le salarié



A fournir selon
les options
choisies
(conjoint et/ou enfants)



Le formulaire d'adhésion:

- « Bulletin d'adhésion Salarié Isolé » pour le forfait de base obligatoire »
- « Bulletin d'adhésion Facultatif » pour les options.

5. Fin de Contrat



2 options possibles à la fin de votre Contrat:

- **La résiliation** de la mutuelle à la date de fin de Contrat

- **La portabilité:**
 - Si vous êtes **inscrit au Pôle Emploi** et touchez des indemnités,
 - Vous **bénéficiez toujours du même contrat** mutuelle que pendant votre contrat à La Sivolière,
 - Votre couverture mutuelle est **gratuite**,
 - Vous y avez droit sur une **durée équivalente à celle de votre contrat** de travail à La Sivolière.
 - Ce bénéfice est **limité à une durée de 12 mois**.

6. Contacts



**CONTACTER
UN CONSEILLER**



Site internet : www.gpam.fr E-mail : gestion@gpam.fr

Adresse postale : GPS 41207 ROMORANTIN CEDEX

Téléphone  **0 811 460 665** Ou **02 54 88 38 12** Fax. **02 54 95 90 96**

PRIX APPEL LOCAL

Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)